



**COMMUNE DE VILLENEUVE**

**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS No 07/2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

Renouvellement des applications informatiques de gestion communale

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Ce préavis traite du remplacement d'une grande partie des programmes informatiques utilisés au sein de l'administration communale. Il est rendu nécessaire par la décision, communiquée il y a quelques années par le principal fournisseur de logiciel, d'abandonner le développement et le maintien desdits outils informatiques de l'administration communale villeneuvoise. Il s'inscrit également dans la volonté de modernisation des outils informatiques et de la qualité des prestations offertes, telle que mentionnée dans le programme de législature 2016-2021 de la Municipalité.

Ce projet d'envergure touche tous les services communaux.

Le présent préavis porte sur les « outils communaux » suivants :

- La gestion administrative communale qui regroupe le contrôle des habitants, la gestion des chiens, les votations, la facturation des taxes déchets des ménages, de même que la gestion des Services Industriels.
- Les finances comprenant la comptabilité générale, les débiteurs, la gestion des fournisseurs, des immobilisations/bâtiments, ainsi que les salaires.
- La gestion du registre et la facturation des taxes déchets des entreprises et le suivi des places de travail dans la commune.
- La mise en place d'une Gestion Electronique des Documents (GED métier).
- La gestion des cimetières.
- La création d'un guichet virtuel.
- La gestion des ports.
- Le nouveau site internet communal responsive.

## **2. Description du projet**

L'abandon des logiciels G2i/GEFI par son éditeur au 31 décembre 2018 constitue la conséquence logique d'une certaine stagnation de ces systèmes. Introduits il y a près de 15 ans, ils ont naturellement suivi l'évolution du cadre juridique et l'introduction des registres harmonisés, mais la conception et les interfaces sont restées d'une génération aujourd'hui dépassée.

Aussi, l'interaction nécessaire entre les systèmes informatiques modernes afin d'éviter les saisies multiples de la même information aurait nécessité une refonte complète de l'architecture de ces logiciels. Or, des entreprises spécialisées dans le développement (dénommés éditeurs) ont entretemps développé de nouveaux outils modernes et modulables qu'ils ne proposent pas en direct mais au travers d'intégrateurs aux utilisateurs finaux. C'est ainsi que l'éditeur de G2i/GEFI a décidé l'abandon du développement avec une réorientation en tant qu'intégrateur auquel bon nombre de communes vaudoises ont décidé de rester fidèles.

La Commune de Villeneuve ayant ses outils informatiques hébergés au centre informatique de Montreux, elle s'est rapidement intéressée aux options prises par cette dernière pour résoudre la même problématique, tant au niveau des produits que de démarches d'acquisition. Basée sur cette expérience positive, elle a opté pour l'organisation d'un appel d'offres conforme à la Loi sur les Marchés Publics, subdivisé en sept lots thématiques et selon la procédure dite sur invitation. Sans entrer dans les détails de cette procédure, il est utile de préciser que la LMP autorise cette procédure pour les marchés de service pour des montants jusqu'à concurrence de CHF 250'000.- HT par lot.

Ne disposant pas des ressources nécessaires en interne, la Municipalité s'est en outre adjoint les services d'un bureau d'ingénieurs indépendant, en l'occurrence le même qui avait été sélectionné et vivement recommandé par la Commune de Montreux, ceci afin de profiter de ses connaissances approfondies des procédures, des outils en question et de son expérience sur le projet de Montreux couronné de succès.

### **3. Situation actuelle**

Si les tâches confiées à l'administration étaient relativement simples par le passé, certains changements, liés aux nouvelles législations ainsi qu'aux demandes toujours plus nombreuses sur les données de nature financière nécessaires à la bonne gestion d'une commune, exigent une plus grande imbrication des informations que l'on trouve dans les divers services communaux et/ou régionaux. Actuellement, les services communaux sont généralement autonomes dans l'utilisation de leurs ressources informatiques, ce qui conduit parfois à une multiplication des données quasi identiques et à leur saisie multiple. L'un des objectifs importants du projet consiste à éliminer ces doublons.

### **4. Objectifs**

Outre l'opportunité de modernisation qu'offrent les changements des différents systèmes, le remplacement de l'ERP permettra la constitution d'un système d'information cohérent et entraînera un gain substantiel en termes de cohérence des données et donc de rationalisation de la gestion.

L'ouverture vers les systèmes tiers (intégration) reposera sur une architecture modulaire moderne, évolutive où chaque composant référentiel pourra être connecté de manière fiable et sécurisée, plutôt que sur une conception de type « boîte noire » où seuls les composants internes peuvent échanger des informations. Cette architecture

permet une meilleure maîtrise du système d'information et une moindre dépendance à un fournisseur unique.

## **5. Appel d'offres**

L'appel d'offres auquel un total de sept entreprises ont été invitées a été lancé en février 2018 avec un délai de réponse à fin mars 2018. Cinq des entreprises y ont répondu favorablement en soumettant une offre pour un ou plusieurs des sept lots. Les offres reçues ont été évaluées par les utilisateurs-clés selon les thèmes, assistés du bureau d'ingénieurs.

Sur la base des résultats de cette évaluation, la Municipalité a effectué son choix pour l'attribution des 4 lots prioritaires qui doivent impérativement être mis en production début 2019. Pour les 3 lots restants, les budgets nécessaires ont pu être définis, mais la sélection du produit ne se fera qu'ultérieurement dans la suite du projet.

La gestion du port constitue un domaine particulier pour lequel l'appel d'offres effectué par la Commune de Montreux n'a pas permis de trouver le produit adéquat. Montreux a par conséquent décidé par la suite de s'associer au développement réalisé sur mesure pour la commune de Morges, exemple suivi par plusieurs autres communes gérant leur propre port. Cette collaboration a été concrétisée sous forme d'une « communauté d'intérêts » dans laquelle les frais sont équitablement répartis entre les communes adhérentes.

Les outils sélectionnés étant les mêmes que ceux choisis par la Commune de Montreux hébergeant nos systèmes, des synergies importantes peuvent être envisagées en termes de développements futurs, ceci d'autant plus que ces mêmes outils ont également été adoptés par les principales communes de la Riviera.

## **6. Planning**

Le démarrage du projet est prévu en juillet 2018 avec l'élaboration des contrats d'entreprise et la mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire (serveurs) au centre informatique de Montreux.

Dès que possible, mais au plus tard à la fin des vacances scolaires d'été, les collaborateurs clés impliqués dans le projet seront mis à contribution afin de participer activement à la personnalisation et aux tests successifs de leurs futurs outils de travail qui devront pour la plupart être mis en production au début 2019. Cette activité s'avérant primordiale pour le succès du projet, la Municipalité a jugé important de prévoir des mesures permettant de temporairement alléger la charge de travail, notamment les tâches routinières. Celles-ci incluent :

- L'engagement d'auxiliaires sur la base de contrats d'engagement à durée déterminée. Il a notamment été prévu d'engager l'apprentie de dernière année dès le mois d'août 2018.

- L'assistance externe du bureau d'ingénieurs qui a déjà accompagné la Commune dans l'organisation de l'appel d'offres.
- Il est important de relever que, même si les lots les plus importants seront mis en production début 2019, le projet se prolongera tout au long des années 2019 et 2020, notamment avec la GED.

## 7. Éléments financiers

### 7.1 Investissements

Prestations	Procédure	Montant HT
Bureau d'ingénieurs pour l'organisation de l'appel d'offres	De gré à gré	45'000.-
Logiciels et services de mise en œuvre et site internet responsive	LMP sur invitation	410'432.-
Bureau d'ingénieurs pour le suivi	De gré à gré	100'000.-
<i>Total HT</i>		<i>555'432.-</i>
TVA 7.7%		42'769.-
<b>Total TTC</b>		<b>598'201.-</b>
Divers et imprévus (10%)		59'820.-
<b>Total du crédit d'investissement (arrondi au millier)</b>		<b>659'000.-</b>

Le poste « divers et imprévus » se justifie par la nature des projets informatiques qui tendent à nécessiter des compléments en cours de route, par exemple pour un traitement ad-hoc de données afin de permettre leur reprise dans les nouveaux systèmes sous la forme requise ou pour le remplacement d'applications annexes qui n'auraient pas été identifiées dans la phase préparatoire du projet.

### 7.2 Personnel auxiliaire

La mise en œuvre du projet nécessitera un important engagement des utilisateurs des applications informatiques, pour la prise en main et les opérations de paramétrage. Pour éviter que cette implication du personnel ne pèse sur la marche du service, il est prévu de faire appel à des collaborateurs auxiliaires au bénéfice de contrats à durée déterminée pour un montant de **CHF 100'000.-**, charges sociales incluses. Le budget prévu pour les engagements temporaires est à considérer comme crédit complémentaire au budget 2018 sous la rubrique « Personnel communal » (à préciser et ventiler selon les services).

### 7.3 Frais d'exploitation

L'appel d'offres a permis d'établir les frais d'exploitation annuels qui s'élèveront à **CHF 95'700.- TTC** qui seront à prévoir aux budgets annuels successifs sur une durée minimum de 4 ans. Ce montant reflète le fait que les logiciels modernes ne peuvent plus être achetés sous forme d'investissements, mais qu'ils sont mis à disposition en échange d'un montant de location annuel. Il en résulte des frais

d'investissements réduits, compensés par des frais d'exploitation malheureusement supérieurs.

Ne sont en revanche pas pris en compte les diminutions de budget suite à la résiliation des contrats de licences actuellement en cours pour les divers modules G2i/GEFI.

---

## PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'approuver le préavis N°07/2018 relatif au renouvellement des applications informatiques de gestion communale ;
2. D'approuver une dépense d'investissement de CHF 659'000.- TTC ;
3. D'autoriser la Municipalité à engager par CDD des auxiliaires pour un montant maximum de CHF 100'000.-, charges sociales incluses (crédit complémentaire au budget 2018) ;
4. De prendre acte du montant des frais annuels d'exploitation de CHF 95'700.- TTC à prévoir dans les prochains budgets annuels successifs au minimum pour les 4 prochaines années ;
5. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
6. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement sur 5 ans et les traitements en une fois sur l'exercice 2018.

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2018, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



**Délégué de la Municipalité :** Dylan Karlen, municipal

Villeneuve, le 24 mai 2018/DK

